



**HAL**  
open science

# La contribution des territoires dans le déploiement de l'investissement social

Eileen Michel, Marc Rouzeau

► **To cite this version:**

Eileen Michel, Marc Rouzeau. La contribution des territoires dans le déploiement de l'investissement social. *Revue d'économie régionale et urbaine*, 2024, 2, pp.235-256. 10.3917/reru.242.0235. hal-04652508

**HAL Id: hal-04652508**

**<https://hal.science/hal-04652508v1>**

Submitted on 18 Nov 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

**La contribution des territoires**  
**dans le déploiement de l'investissement social**  
*Territories' contribution*  
*in the deployment of social investment*

Eileen MICHEL  
Université de Rennes (Sciences Po Rennes)  
– Arènes (UMR 6051)  
[eileen.michel@sciencespo-rennes.fr](mailto:eileen.michel@sciencespo-rennes.fr)  
N°ORCID : 0000-0003-3141-7186  
Auteure correspondante

Marc ROUZEAU  
Chaire Territoires et Mutations de  
l'Action Publique (TMAP)  
– Sciences Po Rennes  
[marcrouzeau7@gmail.com](mailto:marcrouzeau7@gmail.com)  
N°ORCID : 0009-0007-2050-968X

**Mots-clés**

État social ; gouvernance multi-niveaux ; investissement social ; lutte contre la pauvreté ; territoires.

**Keywords**

Anti-poverty policies ; multi-level governance; social investment; territories; welfare state.

**Résumé**

L'investissement social, référence qui se distingue de la protection sociale compensatoire pour privilégier la prévention et le développement du capital humain, alimente bon nombre des réformes des États-providence. Après avoir caractérisé la dimension internationale de son déploiement, cet article met en lumière le cas français. Pour ce faire, il prend l'exemple de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (SNPLP) et s'appuie sur une enquête documentaire et une campagne d'entretiens menée auprès de 164 acteurs (au niveau national ainsi que dans 6 régions et 13 départements). Dans une perspective multiniveaux, il se penche alors à la fois sur les contributions du territoire national et des territoires infranationaux dans la diffusion de l'investissement social en France.

## Abstract

Since the beginning of the 21<sup>st</sup> century, social investment has fuelled many Welfare state reforms at the international level. This notion offers a third way between the Keynesian paradigm and the neoliberal approaches advocating the dismantling of social policies. In fact, it distinguishes itself from social protection, focusing on risk prevention rather than compensation. It also enhances social expenditure considering it generates positive social and economic benefits if it aims to support human capital and capabilities in order to develop skills, employability and autonomy. Therefore, it promotes to direct programs and actions towards childhood, youth, and occupational integration.

This paper aims to shed light on the spreading and implementation of social investment in multi-level governance systems. Therefore, it examines national and subnational territories' contribution to its deployment, using the example of the 2018 French Poverty Plan called "*Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (SNPLP)*". The analysis is based on a documentary survey and an interview campaign with 164 stakeholders conducted at the national level, as well as in 6 regions and 13 departments.

The article contains two parts. On one hand, we document the declination of social investment in national territories and show its recent development in France through the Poverty Plan. On the other hand, we look at subnational territories' mobilization in the dissemination of this perspective through the same Plan. Three main results stand out on this point: first, the appropriation of social investment by the French subnational actors remains relative even if the notion's influence is noticeable in their speeches; then, its spreading is hindered by governance's complexity; finally, social investment is contributing to the development of a new vision of subnational territories.

## Points clés

- L'ensemble des régimes d'État-providence se transforme sous l'influence de l'investissement social (IS).
- En France, l'IS a fortement influencé la conception de la SNPLP, et à un degré moindre sa mise en œuvre.
- Cependant, l'appropriation de l'IS par les acteurs infranationaux impliqués dans la SNPLP demeure relative.
- La complexité de la gouvernance de la SNPLP a en effet desservi le déploiement de l'IS.
- L'IS transforme toutefois le rôle des territoires infranationaux dans la prise en charge des problèmes sociaux.

## Introduction

Dès la fin des Trente Glorieuses, de profondes mutations à la fois économiques (chômage et inégalités en hausse, développement des emplois atypiques...) et sociales (arrivée des femmes sur le marché du travail et entrée tardive des jeunes sur ce dernier, augmentation des divorces, vieillissement de la population...) déstabilisent l'équation établie entre marché du travail et protection sociale au lendemain de la Seconde Guerre mondiale (Barbier et Gautié, 1998). Remis en cause, les États-providence<sup>1</sup> engagent des processus de réforme pour répondre à ces nouveaux risques sociaux (Taylor-Gooby, 2004) tout en préservant leur stabilité financière. Face à ces enjeux, l'investissement social apparaît peu à peu comme l'une des principales voies de réforme.

Sur la scène scientifique, cette notion d'investissement social se caractérise par un double usage. D'une part, elle est mobilisée comme une base conceptuelle par des chercheurs de différentes disciplines (science politique, sociologie, économie...), pour comprendre et analyser les évolutions en cours<sup>2</sup>. D'autre part, elle fait l'objet d'un usage normatif par des acteurs qui cherchent soit à la promouvoir pour réformer l'État-providence (Palier, 2005 ; Delors et Dollé, 2011 ; Kvist, 2015), soit à la critiquer de ce point de vue (Jenson, 2009 ; Cantillon et Van Lancker, 2013 ; Nolan, 2013). Dans cet article, l'objectif est de prendre cette notion comme outil analytique, sans nous positionner d'un point de vue axiologique ou évaluatif.

Face aux enjeux de définition, cet article envisage l'investissement social comme une voie de réforme de l'État-providence qui se situe à rebours du libéralisme classique prônant le démantèlement de ce dernier, mais se décentre aussi de l'héritage keynésien prônant son extension. En effet, l'investissement social cherche à maintenir l'État social tout en le réformant, pour l'adapter aux mutations de la société et du marché. Tandis que le modèle de l'État-providence met essentiellement l'accent sur la *protection sociale*, c'est-à-dire la compensation a posteriori de la survenue des risques sociaux par la délivrance de prestations monétaires, l'investissement social privilégie la *prévention* de ces risques (Hemerijck et Ronchi, 2021 ; Carbonnier et Palier, 2022)<sup>3</sup>.

Dans cette optique, les politiques de l'État social<sup>4</sup> visent le développement des compétences, le renforcement des capacités (Sen, 1985), l'employabilité et, par-delà, l'autonomie des individus. Les interventions et les dépenses sociales<sup>5</sup> sont considérées comme ayant un rendement positif, dans la mesure où elles soutiennent le capital humain, contribuant ainsi à la cohésion sociale et au développement économique. Se référer à l'investissement social suppose

---

<sup>1</sup> Nous utilisons le terme générique « État social » pour désigner la prise en charge des risques sociaux par l'État et l'expression « État-providence » pour qualifier le modèle d'État social qui prévaut durant les Trente Glorieuses.

<sup>2</sup> Voir notamment : Hemerijck A, Ronchi S, Plavgo I (2022) Social investment as a conceptual framework for analysing well-being returns and reforms in 21st century welfare states. *Socio-Economic Review* 21 (1) : 479-500.

<sup>3</sup> Protection sociale et investissement social ne sont toutefois pas incompatibles. Les auteurs se divisent entre ceux pour qui la première est une composante intrinsèque de l'investissement social (Hemerijck, Ronchi et Plavgo, 2022) et ceux qui considèrent que ces deux approches sont complémentaires mais distinctes (Garrizmann, Häusermann et Palier, 2021).

<sup>4</sup> Recouvrant les politiques d'action sociale, d'insertion, d'éducation, de formation ou encore de logement social, notre vision des « politiques de l'État social » ou « politiques sociales » est extensive.

<sup>5</sup> Les dépenses sociales désignent ici toutes les dépenses de l'État social. Cette acception dépasse la définition généralement adoptée qui les réduit aux dépenses de protection sociale (Lefèbre et Pestieau, 2017).

donc de vérifier ces effets socio-économiques, ce qui implique de développer les dispositifs d'observation, le pilotage par les indicateurs et l'évaluation fondée sur les impacts<sup>6</sup>. Enfin, l'investissement social peut se déployer dans une diversité de secteurs de politiques publiques et se traduire par une pluralité d'instruments. Il s'agit notamment d'investir dans les services de garde d'enfants et d'éducation ou de renforcer les accompagnements actifs vers le marché du travail<sup>7</sup>.

Depuis le début du XXI<sup>ème</sup> siècle, s'appuyant sur des analyses comparées, plurisectorielles et macro, la littérature en science politique et en économie politique s'intéresse de plus en plus à l'investissement social et à son influence croissante sur les politiques de l'État social (Morel, Palier et Palme, 2012 ; Hemerijck, 2017 ; Garritzmann, Häusermann et Palier, 2022). Ces travaux se concentrent cependant sur la diffusion de l'investissement social à l'échelon international et sur ses logiques d'implantation nationales. Son déploiement dans les territoires infranationaux demeure très peu documenté (Kazepov et Cefalo, 2022).

Or, bon nombre de pays se caractérisant par leur organisation multi-niveaux, la conception et la mise en œuvre des politiques de l'État social impliquent la mobilisation des autorités gouvernementales nationales mais aussi l'intervention des échelons infranationaux d'action publique et de parties prenantes privées (associations, secteur économique, société civile...), formant de véritables réseaux de gouvernance territoriale (Bertrand et Moquay, 2004 ; Pasquier, Simoulin et Weisbein, 2007 ; Torre, 2011). Ainsi, en France, la forte tradition centralisatrice s'est accompagnée de processus de déconcentration, de contractualisation et de décentralisation d'une grande partie des politiques de l'État social, au profit des Départements mais aussi d'autres collectivités territoriales comme les Régions.

Cet article vise donc à compléter cette voie de recherche qui étudie la relation entre investissement social et territoires. Il s'agit d'explorer le niveau national mais aussi de mettre la focale sur le niveau infranational, qui ne fait pour l'instant pas l'objet de travaux conséquents. Pour ce faire, nous montrons dans quelle mesure l'investissement social se diffuse au sein du système français de gouvernance multi-niveaux à l'occasion, entre 2017 et 2021, de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (SNPLP)<sup>8</sup>.

D'un point de vue théorique, nous adoptons des grilles de lecture de science politique et croisons approche cognitive des politiques publiques (Muller, 2000 ; Sabatier et Schlager, 2000) et approche néo-institutionnaliste (Hall et Taylor, 1997 ; Lecours, 2002). En plus des clarifications au sujet de la notion d'investissement social, précisons que nous concevons le « territoire » comme une catégorie d'action publique, qui désigne un échelon ainsi que les acteurs qui y sont positionnés et qui sont impliqués dans la conception et la mise en œuvre de politiques de l'État social [État, collectivités territoriales<sup>9</sup>, services déconcentrés, organismes sociaux (Caisses d'allocations familiales, Pôle Emploi) ou encore acteurs associatifs]. Dans ce cadre, notre acception de la gouvernance multi-niveaux fait écho à la notion d'hybridation

---

<sup>6</sup> Les travaux évaluatifs, souvent issus de l'économie, constituent une grande composante de la littérature scientifique sur l'investissement social (Heckman, 2006 ; Van Vliet et Wang, 2015).

<sup>7</sup> Dans le cadre des politiques en direction des personnes sans emploi, une politique *passive* consiste à délivrer un revenu de remplacement aux personnes, tandis qu'une politique *active* cherche à ce qu'elles réintègrent le marché du travail. Dans les faits, ces deux politiques sont souvent mêlées. La deuxième peut par ailleurs se décliner en plusieurs types d'interventions – de l'usage de sanctions au développement de la formation professionnelle – qui ne sont pas toutes compatibles avec l'investissement social (Bonoli, 2012).

<sup>8</sup> L'article s'appuie sur la recherche « Gouvernance multiniveaux et Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté : La perspective d'investissement social à l'épreuve de la complexité politico-administrative française ». Réalisée entre 2020 et 2021 au sein du Laboratoire Arènes (UMR 6051), elle a reçu le soutien de France Stratégie.

<sup>9</sup> Par « collectivités territoriales », nous entendons les Régions, Départements et communes, mais aussi les EPCI (établissements publics de coopération intercommunale).

institutionnelle, à savoir « le processus par lequel la confrontation entre des formes macro-institutionnelles et un méso-système institutionnel débouche sur une configuration institutionnelle originale au niveau global et/ou au niveau territorial » (Gilly et Wallet, 2005, p. 707).

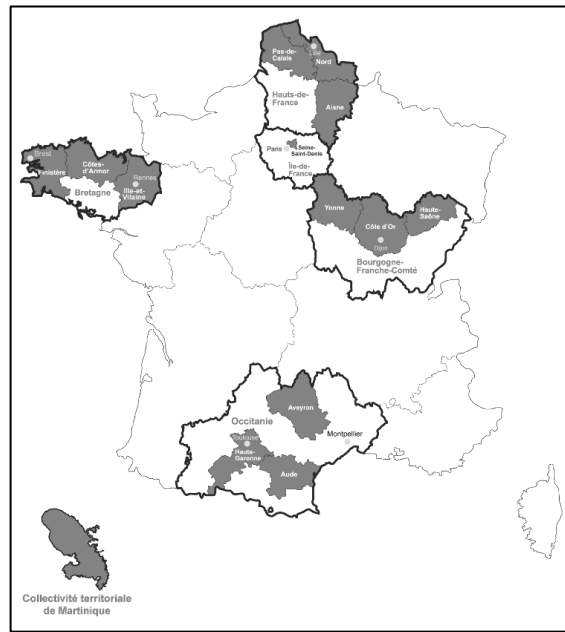
D'un point de vue méthodologique, nos travaux s'appuient sur le recueil d'un corpus documentaire d'origine politico-administrative<sup>10</sup>, l'observation de 16 réunions et une campagne d'entretiens semi-directifs. Ces matériaux ont été analysés de manière essentiellement qualitative. Outre le niveau national, l'enquête a porté sur 6 régions, 13 départements et 5 métropoles, sélectionnés pour leur diversité en matière géographique, sociodémographique, politico-institutionnelle et de mise en œuvre de la SNPLP<sup>11</sup>. Au cours de la campagne d'entretien, nous avons rencontré 164 personnes dont 42 acteurs nationaux et 122 acteurs infranationaux, sélectionnés eux aussi pour leur diversité du point de vue des structures où ils exercent et de leurs fonctions et statuts.

---

<sup>10</sup> Nous mobilisons d'une part les retours du séminaire « L'investissement social : quelle stratégie pour la France ? », organisé en 2016/2017 par la Direction générale de la cohésion sociale, la Caisse nationale d'allocations familiales, France Stratégie, le Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques de Sciences Po Paris et les Apprentis d'Auteuil [en prenant appui sur l'ouvrage du même nom d'Avenel *et al.* (2017) et les synthèses des séances, disponibles en ligne]. Nous nous appuyons également sur le discours de présentation de la SNPLP par Emmanuel Macron (13 septembre 2018) et le dossier « Investir dans les solidarités pour l'émancipation de tous », qui a accompagné le lancement de cette stratégie (DIPLP, 2018).

<sup>11</sup> Concernant les critères de sélection des territoires infranationaux, on peut citer du point de vue géographique et sociodémographique la répartition sur le territoire national, l'équilibre entre territoires urbains et ruraux, l'effectif de population ainsi que le taux de pauvreté ; du point de vue politico-institutionnel, la présence ou non d'une Métropole et l'orientation politique des exécutifs locaux ; et du point de vue de la mise en œuvre de la SNPLP, l'équilibre entre Régions ayant et n'ayant pas contractualisé, entre territoires « démonstrateurs » et « non démonstrateurs », et la stabilité et/ou le renouvellement du Commissaire régional à la lutte contre la pauvreté.

Carte et figure 1. Territoires sélectionnés et acteurs interrogés<sup>12</sup>



Etat central	Commissaire	Etat local (corps préfectoral)	Emploi et protection sociale	Collectivités territoriales	Association	Secteur socio économique	Personne concernée	Recherche/ expertise
21	5	31 (8)	12	44	38	5	4	4

Collectivités territoriales	Association	Personne concernée										
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Conseil régional</th> <th>Conseil départemental</th> <th>Métropole</th> <th>Commune</th> <th>Association de représentants de collectivité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>9</td> <td>25</td> <td>5</td> <td>1</td> <td>4</td> </tr> </tbody> </table>	Conseil régional	Conseil départemental	Métropole	Commune	Association de représentants de collectivité	9	25	5	1	4		
Conseil régional	Conseil départemental	Métropole	Commune	Association de représentants de collectivité								
9	25	5	1	4								

Source : Arènes, 2022.

Dans un premier temps, nous montrerons que l’investissement social se diffuse largement dans les territoires nationaux et que cette diffusion se fait de manière différenciée en fonction des régimes d’État-providence auxquels ces territoires peuvent être référés. Nous soulignerons alors qu’en France, la SNPLP - du moins lors de son lancement - a constitué un vecteur majeur de ce changement de perspective. Par la suite, nous interrogerons la contribution qu’apportent les territoires infranationaux à ce déploiement, en nous penchant successivement sur le rôle des acteurs locaux, les mécanismes de gouvernance multi-niveaux et les orientations cognitives de la SNPLP vis-à-vis de la territorialisation.

<sup>12</sup> Dans le tableau, « personnes concernées » correspond au terme qui a progressivement remplacé, dans le vocabulaire des pouvoirs publics, celui d’« usagers », même si la deuxième expression est encore utilisée et défendue par certains.

## **La mobilisation des territoires nationaux**

Sur quelles bases se diffuse l'investissement social dans le monde et comment caractériser sa pénétration dans les territoires nationaux ? Cette partie met tout d'abord en lumière le déploiement international et, tout à la fois, les déclinaisons de cette référence en fonction des pays, suivant les régimes d'État-providence auxquels ils se rapportent. Ensuite, alors que l'investissement social semble appelé à jouer un rôle majeur en France sous le mandat d'Emmanuel Macron, son implantation nationale est examinée au regard des intentions initiales puis des mesures réellement mises en œuvre au titre de la SNPLP.

### **2.1. Des déclinaisons différentes de l'investissement social suivant les régimes d'État-providence**

L'investissement social puise ses origines, dès les années 1930, dans le « modèle social productif » de la social-démocratie suédoise, autour des travaux de deux économistes, Alva et Gunnar Myrdal (Morel, 2013). Plus récemment, dans les années 1990, cette perspective se diffuse dans les organisations internationales. L'OCDE puis l'Union européenne mettent ainsi en avant l'idée que les dépenses sociales ne nuisent pas nécessairement à la compétitivité économique, contrairement à la théorie libérale dominante, mais peuvent même être considérées comme un facteur productif (Hemerijck et Vydra, 2016).

A la même époque, l'investissement social trouve une traduction au Royaume-Uni dans le cadre de la « Troisième voie » portée par Tony Blair à travers une forte mobilisation contre la pauvreté des enfants, puis avec le programme de la « Big Society » sous le gouvernement de David Cameron (Blair et Giddens, 2002 ; Faucher-King et Le Galès, 2007). Plus généralement, on assiste depuis les années 2000 à une influence grandissante de cette référence dans le monde, en comparaison aux trois autres voies de réforme de l'État-providence. Toutefois, selon les pays, les usages de l'investissement social sont variés (Figure 2).



Figure 2. Quatre voies de réforme de l'État-providence  
et trois stratégies d'investissement social

**Réformer l'État-providence : quatre voies possibles**

- Le *libéralisme de marché* est une stratégie de réduction des dépenses, d'individualisation et de privatisation de la protection contre les risques.
- Le *protectionnisme social* privilégie la compensation à l'investissement et la dé-marchandisation à l'activation.
- Les *stratégies de revenu de base* brisent le lien entre expansion de l'emploi et développement de prestations sociales et abandonnent la fourniture de services spécifiques (garde d'enfants, éducation, formation, soin aux personnes âgées).
- L'*investissement social* mise sur la création, la mobilisation et la préservation du capital humain, dans une logique de prévention<sup>13</sup>.

**Réformer par l'investissement social : trois stratégies possibles**

- L'*investissement social inclusif* consiste à fournir des droits et des services dans une visée universaliste et de prévention primaire.
- L'*investissement social ciblé* consiste à fournir des droits et des services aux classes à faibles revenus ou à des groupes « vulnérables » : étrangers, jeunes « ni en emploi, ni en études, ni en formation » (NEET), travailleurs du secteur informel...
- L'*investissement social stratifié* consiste à fournir des droits et des services en ne précisant pas les groupes spécifiques ou en direction des classes moyennes et supérieures comme destinataires privilégiés.

Source : Garritzmann, Häusermann et Palier, 2022.

A partir de ces distinctions, le type de stratégie d'investissement social qui domine dans un pays apparaît assez dépendant du régime d'État-providence qui y préexiste. En effet, installé sur le temps long, chacun des trois grands régimes (social-démocrate, conservateur-corporatiste et libéral) mis en avant par Gøsta Esping-Andersen (1990) oriente durablement et de manière assez spécifique la conception des problèmes sociaux, le degré de mobilisation des pouvoirs publics, la trajectoire des politiques sociales et, par-delà, le choix de la stratégie d'investissement social censée le réformer.

Le Tableau 1 donne alors des exemples de pays considérés par la littérature comme relevant d'un même régime d'État-providence, et adoptant le même type de stratégie d'investissement social<sup>14</sup>.

---

<sup>13</sup> Pour Garritzmann, Häusermann et Palier (2022), la création du capital humain recouvre le développement de conditions favorables et la mise à disposition de ressources pour la formation et l'acquisition des compétences et des habiletés ; la mobilisation du capital humain désigne l'encouragement à la participation au marché du travail et à l'utilisation efficace des ressources humaines existantes ; et la préservation du capital humain suppose le développement de la formation continue, l'aide à la reconversion et le soutien à la gestion des événements de la vie dans l'objectif de maintenir, voire d'améliorer les compétences.

<sup>14</sup> Les catégories proposées dans cette typologie constituent des idéaux-types et ne se retrouvent jamais empiriquement à l'état pur dans les exemples de pays mentionnés.

Tableau 1. Relations entre régimes d'État-providence et stratégies d'investissement social

Régime d'État-providence	Régime socio-démocrate	Régime conservateur-corporatiste	Régime libéral <sup>15</sup>
Finalité du régime	Assurer une couverture large des risques sociaux	Protéger le travailleur de certains risques sociaux	Protéger contre la pauvreté (assurer un filet de sécurité minimum)
Principe de fonctionnement	Universalité	Contributivité et proportionnalité	Conditionnalité et modestie
Mode de régulation	État redistributeur	Paritarisme	Marché et État modeste
Principal mode de financement	Impôts	Cotisations obligatoires (assurances professionnelles)	Impôts et cotisations
Type de stratégie d'investissement social associée	<i>Investissement social inclusif</i>	<i>Investissement social stratifié</i>	<i>Investissement social ciblé</i>
Pays les plus proches des idéaux-types mentionnés	<i>Pays scandinaves</i>	<i>Pays d'Europe continentale et méditerranéenne</i>	<i>Pays anglo-saxons</i>
Surface des politiques d'investissement social dans ces pays	<i>Toutes les politiques de l'État social</i>	<i>Politiques familiales et d'activation du marché du travail</i>	<i>Politiques éducatives et de développement des compétences</i>

Source : Auteurs, d'après Esping-Andersen, 1990 ; Hassel et Palier, 2021 ; Garritzmann, Häusermann et Palier, 2022.

Empruntant des éléments aux trois régimes d'État-providence, la situation de la France serait hybride : sa structure assurantielle relèverait du régime conservateur-corporatiste, mais sa dimension assistancielle financée par l'impôt la rapprocherait du régime socio-démocrate et la privatisation de certains services sociaux (compléments de retraite, services de garde, établissements pour personnes âgées...) du régime libéral.

Notre étude menée au sujet de l'investissement social confirme le caractère composite de la trajectoire française. En effet, si les premières prestations d'investissement social mises en place dans le domaine de la prise en charge de la petite enfance et de la dépendance sont caractéristiques d'une stratégie d'investissement social stratifié (Carbonnier et Palier, 2022), nous allons voir que la SNPLP nourrit plutôt une orientation ciblée de cette approche.

## 2.2. Le cas français : vers l'investissement social ciblé ?

Marquée par la prégnance de la protection sociale compensatoire, la France prend tardivement et timidement le virage de l'investissement social. Les services vecteurs d'investissement social sont ainsi peu développés, et les dépenses d'investissement social demeurent relativement faibles par rapport aux dépenses liées aux prestations monétaires (Carbonnier et Palier, 2022).

L'investissement social se diffuse cependant peu à peu. En attestent d'abord quelques mesures éparpillées dans les domaines des politiques familiales et des politiques actives du marché

<sup>15</sup> Qualifier le régime libéral d'« État-providence » peut sembler étonnant, dans la mesure où cette expression est souvent utilisée dans le langage commun pour décrire un État social interventionniste et étendu, bien loin du modèle libéral. Nous reprenons toutefois cette appellation en filiation des travaux de Gøsta Esping-Andersen (1990).

du travail puis du Plan pauvreté (2013-2017). Cette influence se consolide à partir du séminaire « L'investissement social : quelle stratégie pour la France ? » (2016-2017), qui regroupe une partie des élites politico-administratives impliquées dans la réforme de l'État social français.

Lors du premier mandat d'Emmanuel Macron et bien qu'elle fasse débat, cette perspective se retrouve fortement mobilisée. En 2017, l'investissement social influence ainsi grandement l'orientation initiale de la SNPLP, d'ailleurs sous-titrée « Investir dans les solidarités pour l'émancipation de tous ». L'enfance et l'insertion constituent les deux priorités de cette Stratégie<sup>16</sup>. Les contractualisations auxquelles la SNPLP donne lieu entre l'État et les collectivités territoriales cherchent à orienter le travail des accompagnateurs sociaux vers l'accès aux droits, la formation et l'emploi. S'inscrivant dans une logique de prévention et de coûts évités, il s'agit de rompre avec la trajectoire instituée qui veut que la lutte contre la pauvreté renvoie principalement à la revalorisation des allocations et au soutien aux actions caritatives (logement d'urgence, aide alimentaire...).

Précisément, notre examen des 35 mesures initiales de la SNPLP révèle que 34 d'entre elles relèvent de l'investissement social : 14 mesures misent sur la création du capital humain (développer les modes d'accueil de la petite enfance, notamment dans les territoires fragiles, avec la création d'un bonus « territoires » ; obligation de formation jusqu'à 18 ans...), 9 sur sa mobilisation (création d'une « Garantie d'activité » ; de 300 crèches à vocation d'insertion professionnelle...) et 11 sur sa préservation (renouveler automatiquement la CMU-C pour les allocataires du RSA ; empêcher les sorties « sèches » de l'aide sociale à l'enfance...).

Par la suite, deux grands événements exogènes viennent toutefois relativiser l'influence de l'investissement social sur la SNPLP :

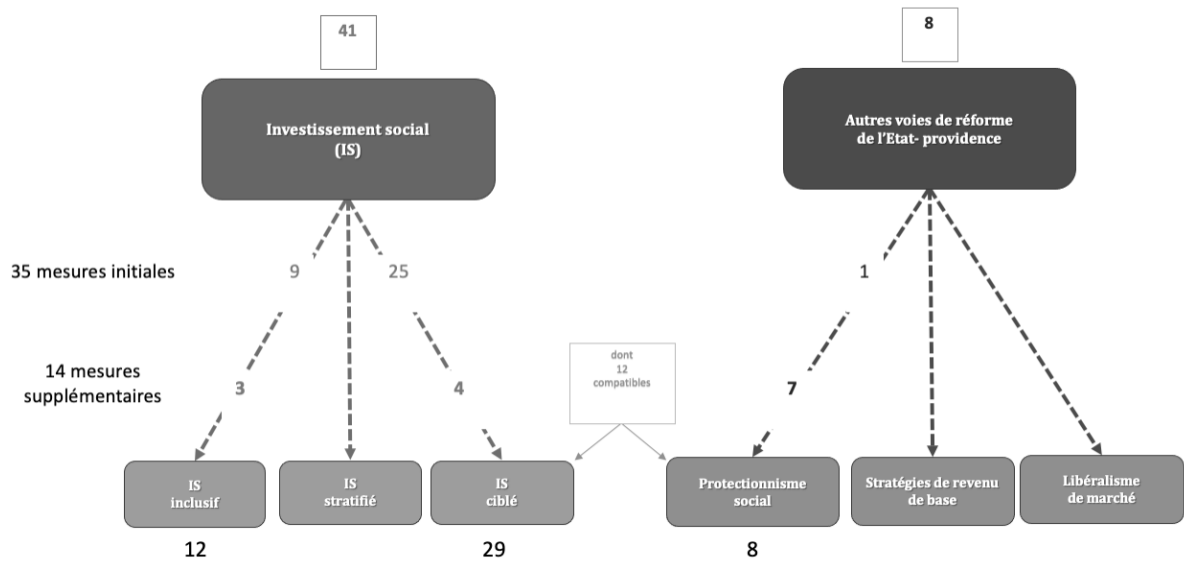
- D'une part, la crise des « Gilets jaunes » met sur le devant de la scène les préoccupations pour le pouvoir d'achat, les fractures socio-territoriales et les sentiments d'injustice sociale (Rosanvallon, 2021). En 2019, la revalorisation de la prime d'activité marque alors, sinon un revirement vers une forme de protectionnisme social, du moins un arrangement avec les intentions initiales de la SNPLP.
- D'autre part, la crise sanitaire remet sur l'agenda les problématiques de la grande pauvreté, de l'aide alimentaire, du sans-abrisme, de l'isolement social et de la santé mentale. Ainsi, les interventions caritatives font l'objet de soutiens conséquents dans le cadre du Plan de relance (2020).

L'adaptation de la Stratégie à ces deux crises se traduit par 14 nouvelles mesures : 7 relèvent assez directement du protectionnisme social et 7 de l'investissement social.

---

<sup>16</sup> Parmi les 35 mesures de la SNPLP, 10 sont ainsi dédiées à la thématique de l'enfance et de la jeunesse et 11 à celles de l'insertion, de l'emploi ou de la formation.

Figure 3. Caractérisation des 49 mesures de la SNPLP



Source : Auteurs.

La volonté de recourir massivement à l'investissement social transparaît donc dans la conception de la SNPLP, pensée comme fer de lance de la réforme de l'État social français historiquement marqué par la protection sociale. Précisément et confirmant l'appréciation de Bruno Palier et Clément Carbonnier (2022), notre analyse témoigne d'une stratégie d'investissement social ciblée sur les plus pauvres, doublée de quelques dispositions inclusives. La mise en œuvre de la Stratégie redonne ensuite une place conséquente au protectionnisme social ; l'ensemble ainsi formé s'avérant finalement plus hybride.

## La mobilisation des territoires infranationaux

L'investissement social, dont la diffusion est avérée à l'échelle internationale, commence ainsi à orienter les politiques nationales de l'État social français. Mais quel rôle jouent les territoires infranationaux dans le déploiement de cette référence à l'occasion de la SNPLP et, réciproquement, quel rôle leur assigne l'investissement social ? Pour répondre à ces questions, cette partie aborde les territoires via trois entrées successives : acteurs, mécanismes de gouvernance et orientations cognitives.

### 3.1. Une appropriation par les acteurs infranationaux qui reste à confirmer

Si les propos recueillis auprès des acteurs infranationaux apparaissent congruents avec l'investissement social, le repérage de cette perspective générale de réforme reste assez flou pour bon nombre d'entre eux.

Les échanges qui parcourent le séminaire « L'investissement social : quelle stratégie pour la France ? » en 2016-2017 offrent un premier indice de l'appropriation de cette notion par les acteurs infranationaux. Si leur présence à cet événement est assez faible<sup>17</sup>, lorsqu'ils s'expriment, ils apparaissent très majoritairement en accord avec les composantes de l'investissement social. Ainsi, plusieurs louent son ambition préventive, l'accent mis sur le développement des compétences ou encore sur la Garantie jeunes. Beaucoup adhèrent à l'idée que l'accès et le retour à l'emploi constituent des objectifs prioritaires de l'intervention sociale et plusieurs saluent celle d'un possible retour sur investissement des dépenses sociales.

*« Il s'agit de (...) donner les moyens à chaque enfant de développer ses ressources et d'investir pleinement l'école, et peut-être même, d'investir ainsi sa place dans la société » (Commune, Compte-rendu de la séance Investir dans l'enfance, 2016, p.23). « Il existe effectivement une étroite accointance entre les politiques sociales, les impacts sociaux et l'économie » (CAF, Ibid, p.31).*

Les entretiens des acteurs infranationaux concourant à la mise en œuvre de la SNPLP confirment ces analyses. Tout d'abord, les enquêtés sont généralement en accord avec l'importance croissante donnée dans la lutte contre la pauvreté à l'enfance et l'insertion. La volonté d'investir davantage sur le développement des compétences et de l'autonomie des publics sont repérées et relayées, tout comme les mots-clés du champ lexical de l'investissement social (prévention, parcours, pouvoir d'agir, émancipation, efficience...).

*« Le principal intérêt de la SNPLP est son focus sur la prévention, l'enfance et l'insertion » (État local, 2021) ; « La SNPLP s'inscrit dans la stratégie du gouvernement, dont les volets sociaux assez marqués visent l'émancipation individuelle [...], en mettant plus l'accent sur les leviers d'autonomisation que les soutiens monétaires » (Département, 2021).*

Bien souvent, les acteurs publics sont particulièrement promoteurs des orientations de l'investissement social. Ils sont parmi les plus prompts à souhaiter revoir l'équilibre entre protection sociale et accompagnement à l'autonomie, ainsi qu'à promouvoir la recherche de l'efficience des politiques sociales et le développement de l'évaluation.

*« L'efficience des politiques est un enjeu au cœur de la SNPLP auquel souscrit le Président du Département » (Département, 2021).*

---

<sup>17</sup> Seuls 22 des 159 participants étaient en poste sur des territoires infranationaux.

Les propos critiques sont davantage le fait des acteurs associatifs ou des « personnes concernées ». Ils mettent en cause la prégnance des logiques économiques et la non prise en compte de la grande précarité par une Stratégie avant tout centrée sur l'enfance, la jeunesse et l'emploi.

*« Les acteurs de la lutte contre la pauvreté continuent d'être sous la menace de restrictions budgétaires » (Association, 2021) ; « Les publics fragiles – SDF, personnes hébergées, déboutés du droit d'asile, personnes âgées et isolées – ne sont pas couverts. Les grands exclus sont les grands exclus de la SNPLP » (Association, 2021).*

Par ailleurs, à l'exception notable de quelques représentants des Départements ou des CAF qui revendiquent une approche d'investissement social<sup>18</sup>, une bonne part de ces interlocuteurs infranationaux n'interprètent pas ces différents changements comme faisant partie d'un ensemble plus large, et ne les caractérisent donc pas par ce terme.

En somme, si l'investissement social irrigue bien les discours des acteurs infranationaux mobilisés dans le déploiement de la SNPLP, selon les territoires et les structures, le degré d'appropriation de cette perspective demeure assez relatif et l'appétence pour cette dernière demeure assez inégale.

### **3.2. Une diffusion qui se confronte à une gouvernance multi-niveaux en tension**

En France et dans le cas de la SNPLP, la diffusion de l'investissement social se heurte à la complexité de la gouvernance multi-niveaux qui parcourt la gestion des politiques sociales et à la prégnance des débats sur ces questions. Ainsi, les acteurs enquêtés ne mettent que rarement en avant le besoin de rénover en profondeur la substance des politiques sociales. En revanche, ils évoquent très majoritairement la nécessité de réformer la gouvernance de l'État social.

Un grand nombre de questionnements recueillis concerne en effet l'organisation et l'animation des politiques sociales : simplification, modernisation des outils de suivi, développement de la participation, de la transversalité... Les acteurs interrogent aussi l'organisation multi-niveaux et le rôle de chaque échelon. L'intérêt d'une territorialisation accrue est ainsi largement mis en avant. Pour beaucoup de nos interlocuteurs, c'est au plus près des territoires vécus que la lutte contre la pauvreté prendrait tout son sens. La valorisation de la proximité se fait au nom de l'optimisation de l'action et de la nécessité d'enrôler un maximum de parties prenantes. Ainsi conviendrait-il de s'appuyer sur les Départements chefs de file de l'action sociale et sur les expériences de contractualisations entre l'État et les collectivités territoriales (Lafore, 2013 ; Rouzeau, 2017).

*« Les territoires, on ne peut s'en passer » (Département, 2021) ; « La dimension des territoires permet d'aller-vers, de casser l'isolement, de coconstruire des projets à l'aide des gens du terrain » (Association, 2021) ; « Un moule unique pensé par l'État risque d'appauvrir la richesse du tissu associatif et sa capacité à répondre aux crises » (Association, 2021).*

Cependant, à côté de cette appétence pour la proximité, une grande majorité de nos interlocuteurs témoigne aussi d'un fort attachement au rôle de l'État, garant selon eux du maintien d'un cadre national homogène de traitement des risques sociaux. Sans les acteurs des territoires infranationaux, rien ne pourrait se faire, mais en misant uniquement sur eux, le risque d'inégales mobilisations serait patent. Le retour de l'État dans les politiques sociales est alors considéré comme essentiel par la plupart des enquêtés.

---

<sup>18</sup> « Plus on agit précocement, moins on aura de coûts derrière et de problématiques graves. Notre PMI est vraiment dans la dynamique de l'investissement social. Investir, ce n'est pas un gros mot » (Département, 2021) ; « Notre convention d'objectifs et de gestion avec la caisse nationale s'inscrit dans une volonté d'investissement social » (Caf, 2021).

*« Certains territoires sont mieux armés que d'autres pour mener des actions de lutte contre la pauvreté. La SNPLP met en relief ce qui existe dans les territoires » (Association, 2021) ; « La contractualisation permet à l'État d'être en dialogue avec les collectivités sur des sujets pour lesquels l'équité est primordiale » (Commissaire régional, 2021).*

En matière de gouvernance de la lutte contre la pauvreté se mêlent ainsi, dans les matériaux recueillis, des arguments en faveur de la « dévolution » et d'autres considérant que l'État doit rester le pilote principal.

- Au titre des premiers, la différenciation est considérée comme un facteur d'*efficacité* (meilleure appréhension des problèmes vécus, dynamisation des ressources territoriales, stratégies adaptées aux dynamiques territoriales), une source d'*efficience* (sensibilité supposée plus grande des élus locaux par rapport aux logiques bureaucratiques nationales pour une juste utilisation des ressources) et un gage de rénovation *démocratique* du fait des liens courts entre les décideurs et les citoyens (Hassenteufel, 1998).
- Au titre des seconds, la France doit rester un pays à tradition unitaire dans lequel le principe d'égalité doit être défendu. En cela, les autorités centrales doivent concevoir, légiférer, faire, ou plutôt désormais de « faire faire ». La mobilisation est alors envisagée comme nationale, les lignes stratégiques et les normes étant édictées d'en haut, quitte ensuite à « gouverner à distance » (Epstein, 2005). Est ainsi légitimé le développement des appels à projets nationaux, permettant de stimuler et d'encadrer l'action des collectivités (Epstein, 2013).

La voie à trouver devrait donc composer avec, d'une part, un cadrage national et un contrôle des résultats au nom du Pacte républicain et, d'autre part, les initiatives émanant des territoires, dont il s'agirait de ne pas briser l'élan. Dans cette perspective, il est somme toute assez logique que la dynamique mise en place au titre de la SNPLP se révèle assez composite : affirmation du rôle central de l'État qui cherche à stimuler mais aussi à encadrer les dynamiques des territoires ; instances régionales de concertation cohabitant avec le chef de filât des Départements ; obligation de contrôler les résultats obtenus progressivement fragilisée du fait de retours très critiques du terrain...

*« L'État se met beaucoup en avant, s'érigeant en arbitre et en animateur » (Association, 2021) ; « La contractualisation a largement renforcé le chef de filât des CD » (Département, 2021) ; « L'échelon régional est amené à l'avenir à constituer un espace de mutualisation, de coopération et de coordination relativement nouveau dans le domaine social » (Commissaire régional, 2021).*

De plus, le paysage territorial dans lequel se déploie la SNPLP est aussi très composite, sinon fracturé. Nos travaux mettant en lumière trois types de configuration témoignent en effet de fortes disparités dans la mobilisation locale et la capacité d'action collective en matière de lutte contre la pauvreté (Figure 4).

Figure 4. Principales configurations territoriales<sup>19</sup> de lutte contre la pauvreté

- Configuration territoriale dispersée et à faible capacité politique  
*Des acteurs territoriaux relativement absents, des collectivités peu impliquées et un État ayant des difficultés à se mettre en ordre de marche, bien que poussé à se faire directement interventionniste.*
- Configuration territoriale fragile, en cours d'institutionnalisation  
*Des acteurs territoriaux mobilisés, des collectivités impliquées au sein de réseaux locaux en cours de stabilisation mais connaissant des problèmes de ressources et un État sollicité pour occuper une fonction de soutien actif voire de co-producteur et de co-animateur.*
- Configuration territoriale stabilisée et se voulant autonome  
*Des systèmes territoriaux anti-pauvreté inscrits dans la durée avec des collectivités garantes d'un projet et d'une distribution stabilisée des rôles et qui cherchent à utiliser les ressources proposées par l'État, tout en le tenant à distance.*

*Source : Auteurs.*

Du fait de l'enchevêtrement des compétences et des dispositifs, les préoccupations exprimées par nos interlocuteurs apparaissent donc essentiellement d'ordre organisationnel et institutionnel. De plus, la pénétration de l'investissement social en France par l'intermédiaire de la SNPLP se heurte à une inégale consistance des configurations territoriales en matière de lutte contre la pauvreté et l'État se doit d'ajuster ses intentions initiales en fonction des capacités d'action de chaque territoire.

### **3.3. L'apparition d'un répertoire propre à l'investissement social**

La complexité parcourant la gouvernance multi-niveaux des politiques sociales inhibe donc le déploiement de l'investissement social à travers la SNPLP. Qu'en est-il toutefois du rôle que cette perspective assigne aux territoires infranationaux ? Ce questionnement amène à mobiliser l'analyse cognitive (Muller, 2000), c'est-à-dire à s'intéresser aux idées (images, valeurs...) qui nourrissent la façon dont le recours à la territorialisation serait légitimé par l'investissement social.

Lorsque les territoires sont envisagés comme des leviers de prise en charge des risques sociaux, différentes conceptions et façons de faire, c'est-à-dire différents répertoires de socio-territorialisation, sont mobilisables (Rouzeau, 2016, 2017). Nos investigations montrent que la SNPLP emprunte aux quatre répertoires historiques qui se sont développés en France : l'administration intégrative, l'aménagement réparateur, la gestion modernisatrice et le développement endogène<sup>20</sup> (Tableau 2).

<sup>19</sup> En distinguant différents types de configurations territoriales, nous cherchons à caractériser de manière idéaltypique les principaux réseaux, types de liens et formes de régulation qui rassemblent territorialement les acteurs impliqués dans la lutte contre la pauvreté.

<sup>20</sup> Depuis les années 1960, l'implantation généralisée d'équipements et de services socioéducatifs vient en soutien de l'administration intégrative. A partir des années 1980, l'aménagement réparateur, la gestion modernisatrice ainsi que le développement endogène viennent alimenter la politique de la ville, la lutte contre la délinquance, les démarches éducatives locales ou encore l'orientation de l'action sociale généraliste et des projets sociaux de territoire.



Tableau 2. Recours de la SNPLP aux répertoires historiques de socio-territorialisation

Répertoire de socio-territorialisation	Administration intégrative	Aménagement réparateur	Gestion modernisatrice	Développement endogène
Ligne d'action prônée	<b>Maillage</b> du territoire par des équipements et services	<b>Compensation</b> par des mesures spécifiques aux territoires en difficulté	<b>Adaptation</b> territorialisée des normes de gestion	<b>Animation</b> territoriale à travers des projets collectifs
Exemples d'actions ou dispositifs mis en place dans le cadre de la SNPLP	Déploiement de l'accueil social inconditionnel, des maisons de santé, des Points conseil budget	Dédoublage des classes de CP dans les territoires prioritaires Création de 30 000 places de crèches dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville	Création du poste de Commissaire au niveau régional Recours aux appels à projets pour faire évoluer les configurations territoriales	Expérimentations des Territoires Zéro Chômeurs de Longue Durée (TZCLD) <sup>21</sup>

Source : Auteurs, d'après Rouzeau, 2016, 2019.

Plus récemment, un cinquième répertoire de socio-territorialisation propre à l'investissement social émerge progressivement. Le territoire y serait avant tout considéré comme un milieu de vie où la personne vulnérable – envisagée comme « entrepreneure d'elle-même » – s'appuie pour affronter les épreuves de la vie sociale sur des ressources organisées localement (crèches, lieux de formation, services sociaux, Pôle Emploi, associations, chantiers d'insertion...). Le territoire de proximité deviendrait à la fois le lieu du soutien à l'émancipation individuelle et celui où s'organiserait le processus de cohésion sociale. Il s'agirait alors d'y mettre en œuvre des modes d'accompagnement oscillant entre, d'une part, tolérance et bienveillance vis-à-vis des différences et des vulnérabilités et, d'autre part, stimulation des personnes, exigence et responsabilisation. Se référer au territoire aiderait ainsi les pouvoirs publics à organiser et décliner les politiques et interventions visant le développement du capital humain (Tableau 3).

<sup>21</sup> En plus d'être une ressource pour les chômeurs de longue durée, l'expérimentation TZCLD peut nourrir une dynamique de développement territorial, puisqu'elle consiste à mobiliser des ressources humaines inemployées du territoire au service de ce dernier, en y développant de nouvelles activités (Tabet, 2022).

Tableau 3. Répertoire de socio-territorialisation de l'investissement social

Répertoire de socio-territorialisation	Investissement social
Lignes d'action prônées	<b>Activation inclusive</b> des individus soutenus par des ressources de proximité dans la construction de parcours « socialement responsables »
Exemples d'actions ou dispositifs mis en place dans le cadre de la SNPLP	Déploiement du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE)

Source : Auteurs, d'après Rouzeau, 2016, 2019.

Ainsi, ce répertoire de l'investissement social qui mise sur l'activation inclusive incite à considérer le territoire comme un « support » des dynamiques éducatives, des stratégies de formation, des parcours d'insertion et plus largement, de production des liens sociaux. L'objectif serait d'organiser, équiper, administrer et animer chaque territoire afin qu'il représente une instance propice aux apprentissages individuels et collectifs, où les ressources seraient organisées afin d'être accessibles à tous les âges de la vie, où les opportunités devraient être saisies et où les accompagnements seraient personnalisés.

L'apparition de ce répertoire est perceptible à l'occasion de la SNPLP et la philosophie qui préside la construction du SPIE en est emblématique. Cette mesure vise à coordonner, simplifier et personnaliser les méthodes employées par les multiples structures de l'insertion et l'emploi que rencontrent les personnes durant leur parcours (Régions, Départements, Pôle Emploi, CAF, Missions locales, associations...).

*« A chaque fois, c'est permettre à une personne de retrouver une activité. Il faut pouvoir le faire dans un lieu qui assurera un continuum, au cœur de ce service public de l'insertion, de l'emploi, de l'activité, mais en actant que l'accompagnement, la part de soins qu'on doit mettre, est à chaque fois différente selon la vulnérabilité de chacun et la situation dans laquelle il se trouve » « il y a surtout une place à trouver, la possibilité pour chacun de la prendre, un rôle dans la société, cette possibilité de participer à la construction du bien commun » (Discours E. Macron, 2018, p.9, 12).*

Soulignons cependant que la SNPLP fonctionne moins comme une rupture par rapport aux façons antérieures de penser le territoire en matière sociale que comme une hybridation des répertoires de socio-territorialisation disponibles. Dans ce cadre, la diffusion du répertoire de l'investissement social se fait donc essentiellement sur un mode incrémental.

## Conclusion

Si l'implantation de l'investissement social dans les territoires nationaux se fait de manière différenciée, son déploiement se généralise bel et bien sur le plan international depuis le début du XXIème siècle. Son influence reste toutefois peu perceptible en France jusqu'en 2017, date à laquelle la conception de la SNPLP marque un tournant en la matière. Les arguments et mesures initiales de cette Stratégie attestent en effet d'une volonté de transformer en profondeur l'État social français en s'éloignant du modèle de protection sociale qui le caractérise jusqu'alors. Pour soutenir cette nouvelle façon de faire, le lancement de la SNPLP s'accompagne d'un retour de l'État dans le champ des politiques sociales et d'une importante séquence de mobilisation des collectivités territoriales.

Cependant, examinée à l'aune de sa mise en œuvre et de sa territorialisation, la SNPLP n'a contribué que partiellement à la diffusion de l'investissement social :

- Tout d'abord, les réactions des autorités nationales face à la crise des « Gilets jaunes » et la crise sanitaire ont donné lieu à un second train de mesures où la référence au protectionnisme social est venue refroidir celle initialement faite à l'investissement social.
- Par ailleurs, si l'influence de l'investissement social sur les discours des acteurs infranationaux mobilisés dans la SNPLP est manifeste, leur appropriation de cette référence demeure relative.
- Aussi, n'échappant pas à la complexité et la disparité caractérisant la gouvernance multi-niveaux des politiques sociales françaises, la mise en œuvre de la Stratégie peine à représenter un levier de promotion de l'investissement social.
- Enfin, si la diffusion d'un répertoire de socio-territorialisation propre à l'investissement social accompagne la SNPLP, cette dernière demeure également marquée par la prégnance des répertoires historiques de socio-territorialisation. Elle n'impulse donc pas un changement en profondeur de l'orientation des politiques sociales territorialisées.

En somme, si une transformation de l'État social français est à l'œuvre, elle demeure encore ténue : malgré l'intention de recourir à des prescriptions largement inspirées par cette référence, la France peine à introduire une réforme d'investissement social, au niveau national comme infranational, comme on le voit ici à travers la SNPLP.

Sans préjuger du caractère positif ou négatif de cette particularité, nos travaux montrent l'intérêt d'adopter une perspective multi-niveaux pour identifier les moteurs et freins relatifs au déploiement de l'investissement social. Plusieurs questions demeurent toutefois en suspens : qu'en est-il au-delà de la SNPLP ? D'autres variables expliquent-elles la diffusion relative de l'investissement social en France ? Dans une perspective moins descendante et outre la Stratégie pauvreté, les territoires infranationaux français portent-ils des politiques d'investissement social qui ne disent pas leur nom ?

## Références bibliographiques

- Avenel C, Boisson-Cohen M, Dauphin S, Duvoux N, Fourel C, Jullien M, Palier B (2017) *L'investissement social : quelle stratégie pour la France ?*. La Documentation Française, Paris.
- Barbier J-C, Gautié J (1998) *Les politiques de l'emploi en Europe et aux Etats-Unis*. PUF.
- Bertrand N, Moquay P (2004) La gouvernance locale, retour à la proximité. *Economie Rurale* 280 : 77-95.
- Blair T, Giddens A (2002) *La troisième voie. Le renouveau de la social-démocratie*. Le Seuil, Paris.
- Bonoli G (2012) Active labour market policy and social investment: a changing relationship. In: Morel N, Palier B, Palme J (eds) *Towards a social investment Welfare State? Ideas, policies and challenges*. Policy Press, Bristol: 181-204.
- Carbonnier C, Palier B (2022) *Les femmes, les jeunes et les enfants d'abord, Investissement social et économie de la qualité*. PUF (Hors collection).
- Cantillon B, Van Lancker W (2013) Three shortcomings of the social investment perspective. *Social Policy and Society* 12: 553–564.
- Délégation interministérielle à la prévention et la lutte contre la pauvreté (2021) Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté : le point sur la mise en œuvre 2018-2021. *Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté*.
- Delors J, Dollé M (2011) *Investir dans le social*. Odile Jacob, Paris.
- DIPLP (2018) Investir dans les solidarités pour l'émancipation de tous. *Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté*.
- Élysée (2018) *Transcription de la présentation par le Président de la République de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté* [en ligne]  
<https://www.elysee.fr/front/pdf/elysee-module-949-fr.pdf>
- Epstein R (2013) Politiques territoriales : ce que font les appels à projet aux démarches de projet. *La Revue Tocqueville* 34(2) : 91-102.
- Epstein R (2005) Gouverner à distance. Quand l'État se retire des territoires. *Esprit* 319 : 96-111.
- Équipe Arènes et Chaire TMAP Sciences Po Rennes (2022) *Gouvernance multiniveaux et Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (SNPLP) : La perspective de l'investissement social à l'épreuve de la complexité politico-administrative française*. Rapport de recherche déposé auprès de France Stratégie.
- Esping-Andersen G (1990) *The three worlds of welfare capitalism*. Cambridge, Polity Press.
- Faucher-King F, Le Galès P (2007) *Tony Blair, 1997-2007. Le bilan des réformes*. Presses de Sciences Po, Paris.
- Garritzmann J L, Häusermann S, Palier B (2022a) *The world politics of social investment: Welfare States in the knowledge economy* 1. Oxford University Press (International Policy Exchange), New York.
- Garritzmann J L, Häusermann S, Palier B (2022b) *The world politics of social investment: the politics of varying social investment strategies* 2. Oxford University Press (International Policy Exchange), New York.
- Garritzmann J L, Häusermann S, Palier B (2021) Chapter 11 – Social investment. In: Béland D, Leibfried S, Morgan K J, Obinger H, Pierson C (eds) *The Oxford handbook of the welfare state*. 2<sup>e</sup> éd. Oxford University Press.

- Gilly J-P, Wallet F (2005) Enchevêtrement des espaces de régulation et gouvernance territoriale. Les processus d'innovation institutionnelle dans la politique des Pays en France. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine* 5: 699-722.
- Hall P, Taylor R (1997) La science politique et les trois institutionnalismes. *Revue française de science politique* 47(3-4) : 469-496.
- Hassel A, Palier B (2021) *Growth and Welfare in advanced capitalist economies*. Oxford University Press.
- Hassenteufel P (1998) Think social, act local. La territorialisation comme réponse à la crise de l'État providence. *Politiques et management public* 16(3) : 1-11.
- Heckman J (2006) Skill formation and economics of investing in disadvantaged children. *Science* 312: 1900–1902.
- Hemerijck A (2017) *The uses of social investment*. Oxford University Press.
- Hemerijck A, Ronchi S, Plavgo I (2022) Social investment as a conceptual framework for analysing well-being returns and reforms in 21st century welfare states. *Socio-Economic Review* 21 (1): 479-500.
- Hemerijck A, Ronchi S (2021) Chapter 7 - Recent developments: social investment reform in the twenty-first industry. In: Béland D, Leibfried S, Morgan K J, Obinger H, Pierson C (eds) *The Oxford handbook of the welfare state*. 2<sup>e</sup> éd. Oxford University Press.
- Hemerijck A, Vydra S (2016) Le champ d'analyse de la politique d'investissement social. *Informations sociales* 192: 8-20.
- Jenson J (2009) Lost in translation: The social investment perspective and gender equality. *Social Politics* 16(4): 446-483.
- Kazepov Y, Cefalo R (2022) The territorial dimension of social investment in Europe. In : Kazepov Y, Barberis E, Cucca R, Mocca E (eds) *Handbook on urban social policies*. Edward Elgar Publishing (Sociology, Social Policy and Education): 55-71.
- Kvist J (2015) Social investment as risk management. In: Bengtsson T T, Frederiksen M, Larsen J E (eds) *The Danish Welfare State: a sociological investigation*. Palgrave Macmillan US, New York: 41-55.
- Lafore R (2013) « Où en est-on du "département-providence ?". *Informations sociales* 179(5) : 12-27.
- Lecours A (2002) L'approche néo-institutionnaliste en science politique : unité ou diversité. *Politique et Sociétés* 21 (3) : 3-19.
- Lefèbvre M, Pestieau P (2017) Chapitre 2. Dépenses sociales. In : Lefèbvre M, Pestieau P (dir.) *L'État-providence*. PUF (Hors collection), Paris: 27-39.
- Morel N (2013) L'État providence suédois comme modèle social productif. *Politiques sociales et familiales* 112 : 39-49.
- Muller P (2000) L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique. *Revue Française de Science Politique* 50 (2) : 189–207.
- Nolan B (2013) What use is 'social investment'. *Journal of European Social Policy* 23 (5) : 459-468.
- Palier B (2005) Vers un État d'investissement social. Pistes pour une redéfinition de la protection sociale. *Informations sociales* 128 (8) : 118-128.
- Morel N, Palier B, Palme J (2012) *Towards a social investment Welfare State? Ideas, policies and challenges*. Policy Press, Bristol.
- Pasquier R, Simoulin V, Weisbein J (2007) *La gouvernance territoriale. Pratiques, discours et théories*. L.G.D.J, Paris.

- Rosanvallon P (2021) *Les épreuves de la vie. Comprendre autrement les Français*. Seuil, Paris.
- Rouzeau M (2019) La gouvernance territoriale des solidarités : localisation, territorialisation et chef de filât. *Pouvoirs locaux* 114 : 66-75.
- Rouzeau M (2017) Les contractualisations territoriales à l'épreuve des recompositions de l'État social. *Les Politiques sociales* 1-2 : 25-39.
- Rouzeau M (2016) *Vers un État social actif à la Française ?* Presses de l'EHESP.
- Sabatier P A, Schlager E (2000) Les approches cognitives des politiques publiques : perspectives américaines. *Revue française de science politique* 50 (2) : 209-234.
- Séminaire L'investissement social, quelle stratégie pour la France ?* (2016) Séance Investir dans l'enfance, pour le développement des capacités et contre la reproduction des inégalités. Compte-rendu [en ligne]
- <http://investissementsocial.org/wp-content/uploads/2017/01/Synth%C3%A8se-longue-petite-enfance-finale.pdf>
- Sen A (1985) *Commodities and capabilities*. Amsterdam.
- Taylor-Gooby P (eds) (2004) *New risks, new welfare. The transformation of the European welfare state*. Oxford University Press.
- Tabet A (2022) L'expérimentation "Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée" : un "projet de territoire" ? *Revue d'Économie Régionale & Urbaine* 4: 633-52.
- Torre A (2011) Les processus de gouvernance territoriale. L'apport des proximités. *Revue Pour* 209/210 : 115-122.
- Van Vliet O, Wang C (2015) Social investment and poverty reduction: a comparative analysis across fifteen European countries. *Journal of Social Policy* 44 (3): 611-638.

